

Réf: Dossier 363548

## Avis de constitution

### SOCIETE « DRAMERA AFRICA CONSTRUCTION »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré 8e  
tranche CARREFOUR PRIERE, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/11/2024 , et enregistrés le 21/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DRAMERA AFRICA  
CONSTRUCTION »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire les prestations de services notamment :

- Le BTP;
- Le pilotage de travaux de construction ;
- La location de machine et de matériel de construction ;
- La location d'appartement ;
- La vente de maison clé en main ;
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Cinquante Mille (50,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angré 8e  
tranche CARREFOUR PRIERE, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M DRAME OUSMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-12471 du 02/12/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74036/GTCA/RC/2024 du 02/12/2024

